

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 septembre 2022

Délibération n°2022/231

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 47 Votants : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Cour et Buis, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est également transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 20 septembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	M. MONTEYREMAR D Christian
ANJOU	M. DOLPHIN Jean-Michel
ASSIEU	M. SEGUI Jean-Michel
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice - M. SOLMAZ Kénan
BOUGE CHAMBALUD	M. ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	M. MALATRAIT Jean-Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	M. BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	M. VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	M. GARNIER Jacques
JARCIEU	M. BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	M. MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine - M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	M. MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	M. MERLIN Denis
PISIEU	M. DURIEUX Jean-Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	M. PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mme FAVRE PETIT MERMET Patricia
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	M. DURANTON Robert - M. PEY René - Mme BONNET Josette - M. ROUSVOAL Marc - Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	M. TEIL Laurent
SAINT BARTHELEMY	M. BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	M. MERLIN Olivier - Mme LECOUTRE Sandrine
SAINT JULIEN DE L'HERMS	M. MONTEYREMAR D Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	M. GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - M. CORRADINI Louis - Mme RABIER Christine - M. RULLIERE Claude - Mme CHOUCHANE Aïda
SAINT PRIM	M. CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert
SALAISE SUR SANNE	M. VIAL Gilles, Mme BUNIAZET Françoise, M. AZZOPARDI Xavier
SONNAY	M. LHERMET Claude

VERNIOZ

Mr REY Jean-Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent – Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie – Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mme BONNET Josette – Mme HAINAUD Marie Christine pouvoir à Mr PEY René – Mr DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mme BUNIAZET Françoise – Mme MONNERY Annie pouvoir à Mr SOLMAZ Kenan

EXCUSES : Mme CLARET Nelly – Mr FLAMANT Yann - Mme GRANGEOT Christelle – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle - Mr ILTIS Laurent – Mme BATARAY Zerrin - Mr CHAMBON Denis – Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



OBJET : Contrat d'occupation concernant la gare de Péage de Roussillon

Monsieur Christian MONTEYREMARD, Conseiller délégué à la voirie expose que depuis le 1^{er} janvier 2020, une réforme ferroviaire est intervenue ayant pour finalité de scinder les compétences ferroviaires en deux :

- Partie parking : propriété de SNCF Gares et Connexion, filiale de SNCF Réseau ;
- Partie chemin piéton : propriété SNCF Réseau.

La Communauté de Communes et Réseaux ferrés de France avaient conclu deux conventions d'occupation temporaire en gare du Péage de Roussillon :

- 7 février 2008 : convention pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} janvier 2008 ;
- 28 novembre 2010 : convention pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} octobre 2010.

Ces conventions avaient pour objectif d'autoriser la Communauté de communes à exercer une activité de parkings gratuits sur le domaine public.

Les droits se sont terminés pour la convention de 2010, le 30 septembre 2015.

L'objectif du contrat d'occupation présenté est d'englober les deux périmètres des conventions originelles dans une seule convention et de mettre à jour les éléments essentiels concernant notamment la dénomination des parties. Le contrat est ainsi conclu pour une durée de 5 ans à compter de la date de réalisation de l'état des lieux effectué en juillet 2022.

Le contrat d'occupation permet à EBER la gestion et l'entretien des parkings gratuitement et la mise en place d'un dispositif permettant la préservation de la clôture délimitant le parking côté voies ferrées aux endroits le nécessitant, type bute roue.

La mise à disposition est gratuite.

Toutefois, EBER se devra de régler la taxe foncière s'élevant à un forfait annuel de 12 921 € HT.

-
- Vu le Code général des collectivités territoriales,

- Vu les conventions du 7 février 2008 et du 28 novembre 2010 conclues entre la Communauté de communes et Réseaux Ferrés de France relatives à l'occupation temporaire de la gare du Péage de Roussillon,

Considérant que la convention de 2020 s'est terminée le 30 septembre 2015,

Considérant la proposition de SCNF Gare et Connexions, en charge désormais de ces dossiers, de procéder à conclure un nouveau contrat d'occupation englobant les deux périmètres des conventions originelles,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé régularisant le périmètre du parking de la gare Péage de Roussillon,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Mme la Présidente et la responsable du service comptable de Roussillon chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD